



Séance du 04 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 27 février 2024
Date d'affichage : 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAoui – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/03/12

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Il est demandé de préciser la délibération n° 2024/01/07 afin de permettre le paiement des avances sur travaux avant le vote du budget.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal comme suit :

Chapitre – Libellé Nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
238 – Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	38 153.04 €	9 538 €

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

